

DEPARTEMENT DU RHONE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-02-22/05

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : 20

Votants : 24

Le vingt-deux février deux mille vingt-trois,

Le Conseil municipal de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Etaient présents : Arnaud SAVOIE, Stéphane PITOUT, Gérard MAGNET, Frédéric LOGEZ, Laurence CHIRAT, Marie-Pierre DUPRE-LATOURE, Etienne FLEURY, Sylviane LAFONT, Nicolas TRICCA, Isabelle BRAILLON, David ZERATHE, Malo TRICCA, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Catherine CERRO, Sylvie BROYER, Marie-France PILLOT, Monique TALEB, Marie-Claude PHILIPPE, Brice DEVIF

Membres absents ayant donné pouvoir : Anne-Sophie DEVAUX donne pouvoir à Laurence CHIRAT, Magali BACLE donne pouvoir à Stéphane PITOUT, Mélanie BRENIER donne pouvoir à David ZERATHE, Mélanie TRAVIER donne pouvoir à Sylviane LAFONT

Membres absents : Aurélien BERRETTONI, Véronique AVENAS

Secrétaire : Malo TRICCA

Service instructeur : Direction Générale

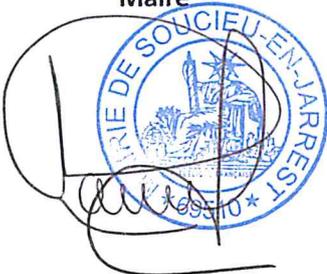
Le Maire certifie :

- que la convocation
du Conseil municipal
avait été faite le 16
février 2023

- acte rendu
exécutoire après
dépôt en Préfecture
le : 24/02/2023

- et publication du :
27/02/2023

Arnaud SAVOIE,
Maire



OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-4-3,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) validés par arrêté préfectoral n°69-2021-06-01-00004 en date du 1^{er} juin 2021 et notamment ses compétences « Protection et mise en valeur de l'environnement » et notamment les actions réalisées dans le cadre des schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie et « Mobilités »,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la loi n°2021-3875 du 20 juillet 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu la délibération n°9/2020 en date du 19 février 2020 du Syndicat de l'Ouest Lyonnais concernant l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial de l'Ouest Lyonnais,

Vu la délibération n°2021-010 du Conseil Communautaire en date du 6 avril 2021 portant approbation d'un programme partagé et solidaire de transition écologique du Pays Mornantais,

Monsieur le Maire expose :

Consciente de l'impact du réchauffement climatique, la Communauté de Communes du Pays Mornantais s'engage à travers son plan de mandat 2020-2026 pour une transition énergétique efficace.

D'une part, elle travaille avec ses partenaires à l'amélioration des déplacements avec la Métropole par un rabattement efficace en transport en commun et d'autre part elle met en œuvre des actions concrètes avec les communes pour promouvoir les mobilités actives dans le cadre du fond et du programme d'action partagé et solidaire.

Pour rappel, le programme prévoit notamment l'aide aux communes à la réalisation d'étude mobilité, à l'acquisition de radars pédagogiques, de

20230007

stationnement vélos, à la réalisation d'aménagements favorisant les modes actifs. Les habitants sont également encouragés à la pratique du vélo utilitaire grâce à une aide financière à l'acquisition de vélo à assistance électrique.

Afin de compléter ce dispositif et d'encourager la mobilité douce dans le cadre de déplacements professionnels courts, une flotte de 17 vélos à assistance électrique a été acquise par la COPAMO à destination des élus et des techniciens du territoire, dans le cadre du fond de transition écologique mis en place.

15 vélos à assistance électrique seront mis à disposition des communes pour équiper chaque mairie (Mairies déléguées incluses) et 2 seront destinés à l'usage de la COPAMO.

Cette mise à disposition intervient selon les modalités précisées dans la présente convention.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

• **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un vélo à assistance électrique (VAE) avec la Communauté de Communes du Pays Mornantais annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

**Arnaud SAVOIE,
Maire**

